

# PEUT-ON VIVRE SANS ART ?



**33% des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté. Ont-ils le choix de la réponse ?**

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de sa communauté, de jouir des arts (...) et des bienfaits qui en résultent. »

Extrait de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits Humains.

Ed.responsable : Article 27 asbl # Bruxelles Rue de la Senne 81 - 1000 Bruxelles / octobre 2018



Parce que notre action s'inscrit dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits Humains, nous soutenons l'égalité, la liberté, la justice sociale à partir du droit de prendre part à la vie culturelle. Il s'agit de changer les regards pour que ne s'opposent plus : le droit à un logement, le droit de manger à sa faim, le droit à l'enseignement,... avec le droit de nourrir son esprit et ses sens, de questionner son environnement et de contribuer à la société par l'accès aux œuvres, par l'expression critique ou artistique. Concrètement, Article 27 # Bruxelles se développe en réseau avec près de 500 organisations sociales et culturelles.

[www.article27.be/bruxelles](http://www.article27.be/bruxelles)  

